

Image not found or type unknown



URGENT visite conformité 9 ans après

Par **maman1992**, le **16/11/2015 à 14:29**

Bonjour à tous
J'ai fait réaliser une extension de mon garage en 2006 avec un permis de construire accepté;
Le permis stipulait une extension du garage avec buanderie et garage à vélo or, j'en ai fait une habitation
Évidemment je n'ai pas procédé à une déclaration de fin de travaux;
Cela fait donc plus de 9 ans
Aujourd'hui je reçois par recommandé des agents de l'urbanisme de ma mairie une demande de visite de contrôle des lieux dans 3 jours
Est-ce qu'il n'y a pas prescription concernant cette visite?
Dois-je faire trainer ce rendez-vous jusqu'à 10 ans de prescription car cette construction n'est pas conforme au PC d'origine?
Et si ils ont ce droit que peuvent-ils me faire?

Par **morobar**, le **16/11/2015 à 16:16**

Bonjour,
[citation]Évidemment je n'ai pas procédé à une déclaration de fin de travaux;
[/citation]
C'est cette DACT qui fait courir les délais de prescription.
En outre votre affaire va s'articuler avec la réforme d'octobre 2007
[citation]Et si ils ont ce droit que peuvent-ils me faire?
[/citation]
Demande de permis modificatif ou démolition.